

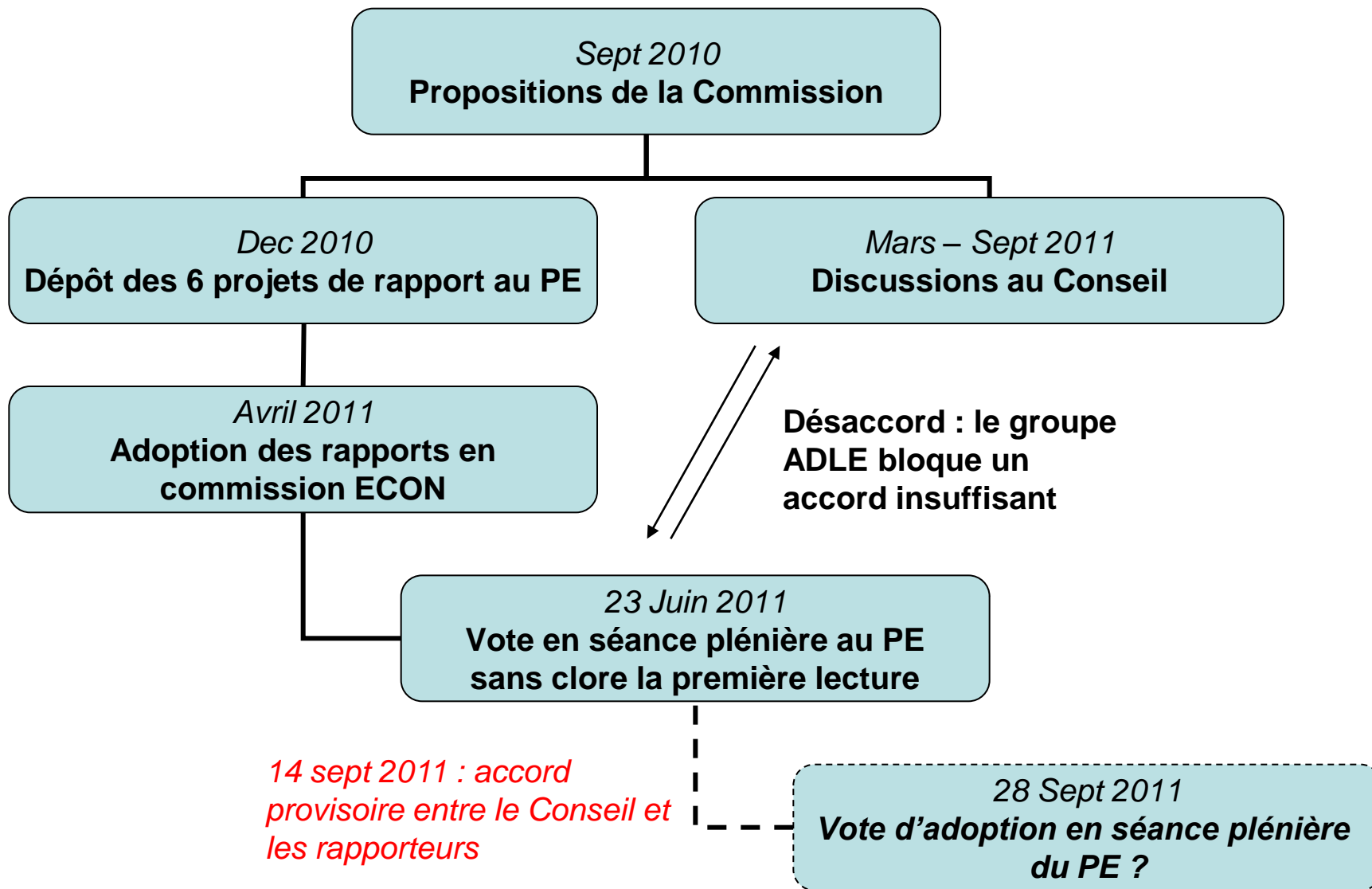
Le « 6 pack »

Paquet sur la gouvernance économique

- C'est la **1^{ère} fois** que le Parlement européen participe à la définition de la gouvernance économique
- Via l'adoption de 6 textes, dont 4 en **codécision**

Au Parlement, 6 rapporteurs : Feio (PPE), Ferreira (S&D), Ford (ECR), Goulard (ALDE), Haglund (ALDE) et Wortmann-Kool (PPE)

Rappel des étapes



Bilan des négociations

- L'été 2011 a prouvé qu'il fallait :
 - trouver une solution crédible pour rassurer les marchés aujourd'hui
 - aboutir à une réforme en profondeur pour l'avenir
- L'accord va aujourd'hui plus loin qu'en juin 2011 : **nous avons eu raison d'insister pour plus de discipline, de convergence et de démocratie**

Que contient le paquet ?

I. Harmoniser les cadres budgétaires nationaux

Rapport Ford

II. Renforcer la discipline budgétaire : un Pacte de Stabilité et de Croissance révisé

Rapports Wortmann-Kool, Feio et Goulard

III. Favoriser la convergence des économies des Etats membres : un contrôle des déséquilibres macro-économiques

Rapports Ferreira et Haglund

IV. Un pas vers les « Eurobonds »

Rapport Goulard

I. Harmoniser les cadres budgétaires nationaux

Rapport Ford

- Des règles plus exigeantes pour l'adoption des budgets nationaux
- **Indépendance des instituts statistiques nationaux**
- Sanctions en cas de **falsification** des chiffres envoyés à l'UE

II. Renforcer la discipline budgétaire

- **Prévenir les dérapages en amont en réduisant les marchandages**
 - **Plus d'automatisme**

Point sur les procédures de vote au Conseil

Dans le volet préventif du PSC : Si la recommandation de la Commission n'est pas adoptée ni examinée, la Commission peut déposer à nouveau sa recommandation après un mois. Le texte est alors adopté sauf si une majorité simple d'Etats s'y oppose.

Pour les sanctions et le contrôle des déséquilibres macro-économiques : vote à la majorité qualifiée « renversée »

- **Plus de transparence avec le « comply or explain » : le Conseil doit s'expliquer s'il ne suit pas les recommandations de la Commission**

- **Corriger en aval** : des sanctions graduelles dissuasives

Rapports Feio
et Goulard

II. Renforcer la discipline budgétaire

- Clarification de l'application du **critère de la dette** :

*Rapport
Feio*

- 60% du PIB maximum
- Rythme de dégression
- Prise en compte de « facteurs pertinents » au cas par cas

- **Des sanctions progressives** :

*Rapport
Goulard*

- Un dépôt avec intérêt
- Un dépôt sans intérêt
- Une amende si l'Etat membre ne prend toujours pas les mesures nécessaires pour tenter de corriger son déficit excessif

III. Favoriser la convergence des économies des Etats membres

*Rapport
Ferreira*

- Introduction d'une **nouvelle procédure** pour détecter les déséquilibres macro-économiques
- **Equité** : tous les Etats membres sont surveillés
 - Prise en compte des déficits
 - Prise en compte des surplus

III. Favoriser la convergence des économie des Etats membres

Haglund

Dans le volet macro-économique :

- Des sanctions seulement si l'Etat membre ne fait **pas d'efforts pour corriger**
- Des **sanctions modulables** : dépôt avec intérêt puis seulement amende
- L'évaluation des Etats membres en surplus / en déficit pourra être différente

IV. Un pas vers les Eurobonds

Rapport Goulard

- La Commission s'engage d'ici fin 2011 à rendre un rapport sur les **euro-obligations**, avec des propositions législatives pour :
 - Un **endettement conjoint**
 - Limité à **une partie de la dette**
 - Avec une **prime à la liquidité** pour contenir le coût des Etats 'AAA'
- Les objectifs sont de :
 - Profiter des **atouts d'une devise mondiale**
 - Utiliser le marché pour **responsabiliser l'endettement**

Zoom sur le « dialogue économique »

Tous les rapports

Instauration d'un « **Dialogue économique** » transparent au Parlement européen :

- **Avec les Etats membres** : le Parlement européen peut inviter les ministres des finances nationaux à expliquer leur situation
- **Entre institutions européennes avec le « comply or explain »** : le Conseil doit s'expliquer publiquement s'il ne suit pas les recommandations de la Commission

Le « Semestre européen »

Rapport Wortmann-Kool

Inscription du « **Semestre européen** » dans la législation :

- Dialogue entre le niveau européen et les Parlements nationaux